
Séance du 8 avril 2010

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2010

L'an deux mille dix et le 8 avril à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

Présents : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme JOURDA Béatrice, M. AMESTOY Pierre, M. BIAU Jean Luc, M. LE LURON Renaud, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José. M. CHABROT Frédéric

M. CHABROT Frédéric a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2010 par chapitre, en précisant le contenu de certains articles et indique que celui-ci a été établi en considérant que les taux des impôts communaux seraient les mêmes que ceux de l'année précédente.

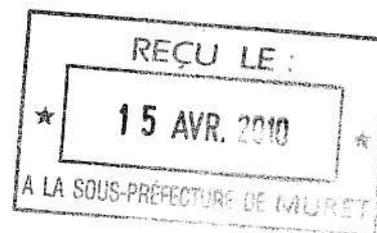
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- de voter le budget primitif 2010 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire, à savoir :

- Dépenses et recettes d'investissement	99 231 €
- Dépenses et recettes de fonctionnement	115 083 €
Total des dépenses et recettes	214 314 €

- de fixer à 1 le coefficient de variation du taux des impôts,
- de voter le budget du CCAS de Bax tel que présenté à savoir :
Recettes et Dépenses de Fonctionnement **25.56 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 15/04/10

Le Maire, P.BEDEL

